

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPÉISME

Rome - Avril 1954

LE CIVISME DE L'HEURE

Le civisme a incontestablement évolué au cours des âges, et son sens s'est modifié avec les transformations subies par les organisations politiques et la vie collective.

Dans l'antiquité, il désignait les devoirs auxquels étaient tenus les citoyens à l'égard de la cité, tandis qu'au Moyen-Age il définissait leur loyalisme vis-à-vis du seigneur.

Plus, tard, à la naissance des nations, leur civisme dut à nouveau changer d'objet et se donner au roi ou à l'empereur. La fidélité des citoyens dut s'élargir à la mesure des nations.

Les événements politiques de ces dernières décades font que les citoyens doivent nécessairement reconsidérer le sens qu'ils donnent à leur civisme et le réadapter.

Les communautés humaines s'élargissent avec les nécessités de leur vie collective, et celle-ci n'est plus limitée à la vie nationale mais à des groupes de nations solidaires.

Les nations sont en effet de plus en plus interdépendante car nous savons qu'il n'est plus de sécurité sans l'aide des nations voisines et qu'il faut leur témoigner notre civisme.

La nation est évidemment dépassée et ne peut plus subsister par ses propres moyens. Sa vie économique est conditionnée par celle des autres nations et sa prospérité aussi.

Les révolutions les plus difficiles sont celles de nos habitudes de penser. Mais, les temps étant véritablement révolutionnaires, il est nécessaire d'opérer notre révolution mentale.

Nous devons nous rendre à l'évidente réalité des choses. Il ne s'agit plus d'être fidèle à une ancienne forme de civisme étriqué qui n'est qu'une survivance de temps révolus.

Plus aucune nation n'est souveraine car sa vie politique, économique et militaire n'est plus autodéterminée mais dépend de décisions étrangères à la volonté de son gouvernement.

Notre patrie dépasse les anciennes frontières, qui sont devenues désuètes et désiroires, et elle englobe désormais les pays qui participent à la même forme de vie.

Notre fidélité et notre loyalisme doivent aller maintenant à la très large communauté humaine dont la vie collective est basée sur les mêmes valeurs morales et spirituelles.

En un mot, le civisme de l'heure est celui qui s'attache à tous les impératifs qui sont à la base de notre civilisation, et surtout aux droits des hommes libres.

JOSEPH DE ROOVER

Membre du Comité Central
de l'Union Européenne des Fédéralistes

MOUVEMENT EUROPEEN

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

MM. Konrad ADENAUER, Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE - KALERGI,
Alcide DE GASPERI, Robert SCHUMAN, Paul-Henri SPAAK

Président: Paul-Henri SPAAK

Vice-Présidents: Robert BICHET, Robert BOOTHBY, Hermann PUNDER

Délégué Général à la propagande: André PHILIP

Délégué général aux Affaires Extérieures: Docteur J.-H. RETINGER

Secrétaire Général: Georges REBATTET

Trésorier: Baron René BOËL

COMITÉ INTERNATIONAL

Membres: Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux et des Organisations
Associées

BUREAU EXÉCUTIF INTERNATIONAL

Paul-Henri SPAAK*, Edward BEDDINGTON-BEHRENS, Robert BICHET*, Baron
René BOËL*, André FRANÇOIS-PONCET, Henri FRENAY, Ernst FRIE-
DLAENDER, Enzo GIACCHERO*, Enrique GIRONELLA, Eugen KOGON*,
Lord LAYTON, René LHUILLIER, André PHILIP*, Georges REBATTET, J.-H.
RETINGER*, Robert BOOTHBY, P.-J.-S. SERRARENS*, Karl WISTRAND*.

* Egalement Membre de la Commission Permanente.

COMMISSIONS D'ÉTUDES

	Présidées par:
Groupement Parlementaire International	Edouard HERRIOT
Commission Economique et Sociale	Herman ABS
Commission Juridique	P.-H. TEITGEN
Commission de Propagande	André PHILIP
Commission Culturelle	Salvador de MADARIAGA

MOUVEMENTS AFFILIÉS

Union Européenne des Fédéralistes	E. KOGON, H. FRENAY
Mouvement pour l'Europe Unie	W.-C. CHURCHILL
Mouvement Socialiste pour les E.-U. d'Europe.	A. PHILIP
Ligue Européenne de Coopération Economique	R. BOËL
Nouvelles Equipes Internationales	A. De SCHRIJVER
Conseil Français pour l'Europe Unie	A. FRANÇOIS-PONCET

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève)	Denis de ROUGEMONT, Directeur.
Collège d'Europe (Bruges)	H. BRUGMANS, Recteur.
Commission des Pays de l'Europe Centrale et Orientale	Richard LAW

SECRETARIAT INTERNATIONAL

BRUXELLES: 25, rue de Spa. Tél. 18.58.00.

LES CONSEILS NATIONAUX

LA SARRE

PONT DE FRATERNITE EUROPEENNE

Le pays de Sarre n'a pas seulement entendu un seul son de cloche mais, ayant été réparti jadis en plusieurs comtés dont les uns avaient des attaches de famille avec la Maison de France et les autres avec la Cour du Saint Empire Romain, ayant été dégradé en 1815, après la chute de Napoléon I, au titre de colonie prussienne (1) gouverné de 1920 à 1935 par la Société des Nations, ayant subi, depuis 1932, une propagande formidable pour le retour à l'Allemagne, propagande parfaitement orchestrée par les autorités civiles et religieuses du IIIème Reich (2) ayant été rattaché à nouveau à ce Reich lors du plébiscite préfabriqué de 1935, et les Sarrois étant intelligents il est tout naturel sinon compréhensible, dis-je, que le Gouvernement et le peuple Sarrois aient, après la défaite du diabolique hitlérisme, pris en mains propres la destinée de leur petit pays.

La France soutient la politique autonome du Gouvernement de la Sarre élu librement et sans contrainte aucune selon les jeux démocratiques tandis que l'Allemagne ne reconnaît ni le Gouvernement de la Sarre ni les élections sarroises ni, en ce qui concerne la Sarre, le principe fondamental des Droits de l'homme qui donne et reconnaît à chaque collectivité la faculté de disposer librement d'elle-même. Or, sachant que la paix de l'Europe ne saurait être sauvegardée que si l'Allemagne et la France se trouvent unies dans une Europe confédérée et que cette union ne pourrait être réalisée si la Sarre faisait partie du potentiel politique de l'une ou de l'autre de ces deux nations, les Sarrois se sont dits à juste titre — et les efforts de tous les Sarrois libres et autochtones convergent vers ce but — que la Sarre doit constituer un pont de compréhension entre la France et l'Allemagne et que leur pays (l'euro-péanisation

étant un fait accompli) pourra servir de lieu de rendez-vous où Français et Allemands pourront se coudoyer, apprendre à mieux se connaître et à s'estimer mutuellement.

* *

Ne disons pas comme les ignorants des choses de l'Europe que la question de la Sarre soit insignifiante pour la grande politique européenne et américaine. Ce serait impardonnable. La Sarre c'est précisément ce qu'est l'élément régulateur d'une balance. S'il n'existait pas l'union économique franco-sarroise (et l'union complémentaire entre les industries lorraines et sarroises), le potentiel industriel de France et d'Allemagne serait déséquilibré au profit de cette dernière — et le résultat de cet équilibre? point n'est nécessaire de le deviner, les Sarrois ont payé plusieurs fois pour le savoir!

* * *

De tous les temps, depuis les premiers siècles de notre ère, à toutes les époques, même sous le régime hitlérien (et beaucoup d'Allemands ne veulent pas s'en souvenir), la Sarre a été et elle est (par nous Sarrois et par les européens de France) considérée comme partie intégrante de l'économie d'Alsace-Lorraine non seulement du point

de vue agricole mais aussi du point de vue industriel, culturel (et de langue).

En effet, la production industrielle de la Sarre représente 1/5 de la production française, et ceci — en voyez-vous l'avantage? — bien que la Sarre n'ait qu'une étendue de 2 500 m² et que sa population ne compte même pas un million d'habitants. Or, le pourcentage de 100 % du rendement industriel du pool charbon-acier se répartit comme suit entre la France et l'Allemagne:

France 28 %	Allemagne 35 %
Sarre 7 %	

Total: 35 %	35 %
-------------	------

La chose est donc claire, nette et précise. Point n'est nécessaire de prouver plus explicitement l'indispensable Union Economique Franco-Sarre.

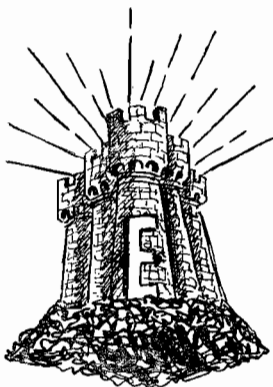
L'union économique entre la France et la Sarre n'est pas seulement un avantage pour la France et la Sarre mais encore un avantage pour l'Allemagne elle aussi! Comment cela? Eh bien, consultez donc l'histoire des 80 dernières années et le bien fondé de ce que j'avance sera confirmé par vous même. — Pourquoi vous refusez-vous à donner votre appui moral aux Sarrois? Les choses de l'Europe vous concernent au même titre que nous aussi.

La paix entre la France et l'Allemagne c'est la paix en Europe, la paix en Europe, c'est la paix mondiale.

JOSEPH BACH

(1) Les cartes d'identité rouges délivrées aux Sarrois avant 1935 portaient la mention: Sarrois-Prussien.

(2) Peu de jours avant le plébiscite de 1935, Monseigneur Bornewasser Archevêque de Trèves, a exhorté les Sarrois lors d'un grand meeting à Sarrebruck, à faire leur devoir de chrétien et à voter pour l'Allemagne!



L'ACTIVITE DE LA L. E. C. E. EN ITALIE

Le 15 avril 1954, à 9h. 30 s'est réuni près la « Solvay » de Rome, le Conseil Central de la Ligue Européenne de Coopération Economique, sous la présidence du Baron René Boël, Président Central de la Ligue, assisté du Secrétaire Général de la Ligue, M. Lucien Sermon.

Réorganisation de la Section italienne

Les débats de cette première réunion à laquelle ont participé de l'étranger MM. Giscard

d'Estaing, Président de la C.I.C. de Paris, *De Sainte Lorette*, secrétaire général de la L.E.C.E. en France, *Merton*, d'Allemagne, *Gredler*, d'Autriche, *Goedhart*, de Hollande et, pour la section italienne M.le sénateur *Italo Sacco*, qui représentait le Président absent de la Section Italienne *Baron Zerilli-Marmò*, *Me Guido Monti*, *M. Constantin Dragan*, le Comte *De Minerbi* et *M. Cossovich* se sont poursuivis toute la matinée et une attention particulière a été accordée à la réorganisation

de la section italienne dont l'activité s'est considérablement ralentie à la suite de la mort de son Président, M.le sénateur *Enrico Falck*.

A 16h., le même jour, dans la salle du Palais Borghese, il y eut une réunion de la section italienne présidée par *M. Pietro Romani*, Commissaire pour le Tourisme, assisté du Baron *Boël*, de M.le sénateur *Sacco*, de l'Ingénieur *Enrico Falck*, de *Me Monti* et du Professeur *Pier Fausto Palumbo*.

Ont participé, de l'étranger: le Baron *René Boël*, Président de la L.E.C.E.; *M. Giscard d'Estaing*; le Professeur *Bachman*, de Suisse; *M. Lucien Sermon*. *M. De Sainte Lorette*, le Professeur *Goedhart*, *M. Merton*, *M. Gredler*. La section italienne était représentée par M.le sénateur *Italo Sacco*, *M. Pietro Romani*, Commissaire pour le Tourisme, l'Ingénieur *Enrico Falck*, le Conseiller Municipal *M. Boaga* qui représentait le maire de Rome, *M. Straneo*, ministre plénipotentiaire, *M. Vittorio Cerutti*, ambassadeur, Président de la Banque de Novare, le Professeur *Ezio Villani*, *Me Guido Monti*, *M. Cossovich*, *M. Stanley B. Wolff*, Secrétaire à l'Ambassade des Etats - Unis, le Comte de *Minerbi*, le Professeur *Franchini*, le Professeur *Pier Fausto Palumbo*, *M. Nello Ciampi*, le Prince *Francesco Lancellotti*, *M. Giovanni Perez*, *Me Vittorio Trocchi*, *M. Constantin Dragan*, *M. Luigi Parodi* de la Banque Commerciale Italienne, *M. Giovanni Sbrocca*, le Baron *Tucci*, *M. Ottavio Rosu* etc.

Hommage du Baron Boël au sénateur Enrico Falck

Le Baron *Boël* a pris la parole, évoquant en paroles émues la haute figure du regretté sénateur *Enrico Falck*, qui fut



De gauche à droite : Baron René Boël, l'ambassadeur M. Cerutti et M. Lucien Sermon, secrétaire général de la L.E.C.E.

Président de la Section Italienne de la Ligue, et qui, par son énergie, son désintéressement et ses initiatives a constitué, guidé avec sagesse, dévouement et générosité, la section italienne.

Enrico Falck restera ainsi un exemple inoubliable pour tous ceux qui luttent en vue de l'Union Européenne.

M. Sacco parle de l'avenir et des buts de la Section Italienne

M. le sénateur *Sacco* a pris ensuite la parole et a dit notamment que la section italienne, reconnaissante de l'hospitalité qui lui était donnée pour cette réunion par l'Office National du Tourisme, se préparait à résoudre l'important problème de son futur siège; qu'un plan d'activité avait été esquissé pour le développement de la Ligue qui ne comprend aujourd'hui que 6 Pays, mais qui verra il faut l'espérer s'accroître bientôt le nombre de ses adhérents. Le sénateur *Sacco* a ajouté qu'en l'absence du Baron *Zerilli*, il n'était pas possible de procéder à l'élection du Président, mais que la chose serait faite dès que possible. « *Aujourd'hui* — a-t-il ajouté — nous avons à résoudre des problèmes administratifs, à déterminer le montant des contributions nationales à la Ligue, à former un comité de présidence auquel la Ligue confiera la tâche de réorganiser la section italienne ». Enfin, il a signalé qu'un des buts principaux de la Ligue était, dans un avenir prochain, l'étude des problèmes se rapportant à l'unification du système fiscal dans les divers Pays Européens, condition nécessaire à la constitution du Marché commun.

M. Sacco délégué pour le plan de solidarité européenne et le Prof. Palumbo délégué à la propagande

Prirent ensuite la parole: le Professeur *P. F. Palumbo*, puis



De gauche à droite: Le Baron Boël a la parole, M. Pietro Romani, M. le sénateur Sacco

le Président de la réunion, *M. P. Romani*, *M. O. Rosu*, qui proposa la nomination du sénateur *Sacco* à la charge de délégué pour le plan de solidarité européenne: cette proposition fut accueillie à l'unanimité; ensuite le Président proposa d'élire un délégué de la section italienne à la propagande et fit le nom du Professeur *Palumbo*, proposition elle aussi accueillie à l'unanimité.

On procéda ensuite à la nomination d'une commission d'Etudes des problèmes économiques de laquelle font partie le Baron *Tucci*, l'ancien ambassadeur *M. Ghannini* et le Professeur *Franchini*.

M. Sermon souhaite une étroite collaboration entre tous les organes de la L. E. C. E.

A son tour, *M. Sermon*, en sa qualité de secrétaire général de la Ligue a fait un exposé sur la nécessité d'une plus grande collaboration entre tous les organes de la Ligue Européenne de Coopération Economique.

M. Boaga, conseiller municipal, a parlé au nom du maire de Rome, *M. Rebecchini* et, enfin, *M. Pietro Romani* prononça une allocution de clôture en souhaitant que la L. E. C. E. contribue à intensifier le travail en vue de la collaboration européenne.

M. ADENAUER A ROME

Les 27 et 28 mars, le chancelier Adenauer est venu à Rome où il a rencontré diverses personnalités du gouvernement italien, et, en outre, M. Alcide De Gasperi et les deux secrétaires d'Etat de Sa Sainteté, Mgr. Domenico Tadini et Mgr. G. B. Montini.

Confiance en l'avenir de l'Europe et du monde

Au moment de repartir pour l'Allemagne, après ce rapide voyage, M. Adenauer a fait quelques déclarations aux journalistes, où il a dit notamment:

« Au cours de ma rapide visite, j'ai été reçu par le Gouvernement et le Président du Conseil des Ministres, M. Scelba, avec autant de cordialité que pour mes précédentes visites. Les entretiens que j'ai eus avec les membres du Gouvernement m'ont inspiré confiance dans la paix et l'avenir de l'Europe et du monde ».

Espoir en une politique de féconde collaboration

A son tour, M. Scelba a déclaré:

« C'est avec une profonde satisfaction que je me suis entretenu avec le chancelier Adenauer. Nous avons pu constater, au cours de nos entretiens, l'identité de nos points de vue sur la situation générale et nous avons pu renforcer la solide amitié qui lie nos deux Gouvernements et nos deux peuples. Ces sentiments nous permettent d'espérer en une politique de féconde collaboration pour l'avenir et la paix des peuples et de l'Europe ».

Au cours de leurs entretiens, les deux hommes d'Etat ont procédé à un examen de la situation internationale après la conférence de Berlin, et relativement à la coopération européenne.

Ils se sont trouvés d'accord, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la liberté des peuples, sur la nécessité de pour-

suivre fermement la politique d'intégration européenne en vue de laquelle ils ont reconnu qu'ils doivent intensifier leurs efforts.

POUR L'EUROPEANISATION DE LA SARRE

Le chancelier Adenauer a repris le 30 mars contact avec la fraction parlementaire de son parti, l'Union chrétienne démocrate, devant laquelle il a fait un large exposé de politique étrangère, insistant tout particulièrement sur les rapports franco-allemands. Il fut amené ainsi à parler de la question sarroise dont le règlement est toujours dans l'impasse depuis sa visite à Paris, le 9 mars dernier.

Le chancelier, confirmant certaines des informations publiées en son absence, et attribuées au directeur politique du département des Affaires étrangères fédérales, a rappelé que, à son avis, une solution européenne en Sarre supposait la satisfaction de trois conditions allemandes.

1) Elle ne peut être imaginée que dans le cadre d'une Europe existante, c'est-à-dire d'une communauté politique européenne: jusqu'à présent, on avait cru devoir lier uniquement l'euro-péanisation de la Sarre à la réalisation de l'armée européenne;

2) Une telle solution, même si l'on ne tient pas compte des sacrifices exigés de la part des Allemands, doit au moins recevoir une approbation de la population sarroise en toute liberté; c'est aborder là le problème de l'autorisation en Sarre, pour faire campagne uniquement en faveur d'un rattachement à l'Allemagne de partis politiques actuellement interdits;

3) Une entente sur un ter-

ritoire de l'Ouest allemand — il s'agit en l'occurrence de la Sarre — ne pourrait préjuger des décisions à prendre sur un territoire de l'Est allemand: les régions situées au delà de l'Oder et de la Neisse et provisoirement mises sous administration polonaise; cette dernière question touche au caractère provisoire ou définitif — les Allemands veulent du provisoire — de tout accord sur les frontières du pays avant la conclusion d'un traité de paix.

Le Président Hess a signé les accords de Bonn et de Paris

Le président Theodor Hess a signé le 29 mars les lois ratifiant le traité de la C.E.D. et les accords de Bonn.

L'Allemagne pourra donc dans le cadre de la C.E.D. mobiliser cinq cent mille hommes pour l'armée européenne, et par les accords de Bonn elle recouvrera pratiquement sa souveraineté une fois que l'ensemble des traités aura été ratifié par tous les signataires.

Seules jusqu'ici la Hollande et l'Allemagne occidentale ont complètement ratifié les deux traités. Le Parlement belge a approuvé la C.E.D., mais la signature du roi manque encore. Quant à la France, l'Italie et le Luxembourg, leurs Parlements ne se sont pas encore prononcés.

A Rome et Florence, l'Ambassadeur britannique a dit...

Sir Henry Ashley Clarke, ambassadeur de Grande Bretagne près le Quirinal a consacré son premier discours officiel prononcé sous les auspices du *Centro Italiano per la riconciliazione internazionale*, aux problèmes de politique étrangère. Il a parlé en présence de nombreux ambassadeurs et des personnalités politiques les plus marquantes de Rome.

* * *

M. Clarke a souligné que le plus clair résultat de la Conférence de Berlin avait été de mettre en évidence la nécessité d'une plus étroite collaboration occidentale. « Et, a ajouté l'ambassadeur, nous sommes convaincus que, pour cela, la CED au sein de la NATO est la méthode la plus efficace jusqu'ici conçue pour assurer la sécurité de l'Allemagne, la sécurité de l'Europe et même la sécurité de l'Union Soviétique ».

« La Charte des Nations Unies est et restera l'un des bastions de la politique étrangère anglaise — a dit Sir Ashley — il est clair toutefois qu'il y a certaines choses que les Nations Unies ne peuvent faire efficacement et qui peuvent être au contraire réalisées par des accords régionaux expressément prévus par la Charte dans ce but... aujourd'hui ce qui rend la situation particulièrement grave, c'est le fait que partout est en cours une bataille pour la conquête de l'esprit et de l'homme, et, comme dans une guerre totale, tous sont en première ligne. En nous défendant contre le matérialisme dialectique par tous les moyens dont nous disposons, nous ne défendons par seulement un autre matérialisme ou un niveau de vie plus élevé. Nous défendons surtout l'idéal de la liberté individuelle et la dignité de la personne humaine ».

M. Benvenuti, Sous-Secrétaire italien aux Affaires Etrangères a répondu à l'ambassadeur, et a dit notamment :

« ...Notre Pays est fermement auprès de tous les Pays du mon-

de libre et, tout particulièrement auprès du peuple britannique auquel je désire adresser au nom du Gouvernement et du peuple italien; un cordial salut d'amitié ».

Par ailleurs au cours d'une visite qu'il a faite à Florence Sir Ashley Clarke a reçu les représentants des journaux de la ville et a déclaré entre autre.

« ...Il n'y a eu aucun changement dans la politique anglaise, mais le développement d'une politique déjà établie. Je ne puis dire de façon précise quels seront les engagements que le gouvernement acceptera vis à vis de la CED. Mais nous sommes prêts à nous engager dans la direction de la CED et de l'armée européenne. La plus grosse difficulté pour nous est que la CED tend vers une Fédération, alors que nous sommes déjà membres d'une autre fédération: le Commonwealth.

A propos du réarmement allemand, l'ambassadeur a précisé :

« Les Allemands occidentaux eux-mêmes, Adenauer, tous les pays, ont peur du réarmement allemand. Pour nous le moyen le plus sûr pour garantir un réarmement allemand régulier

et utile, c'est que l'Allemagne fasse partie de la CED ».

TRIESTE

« ...Voilà une question qu'on a mise à plusieurs reprises devant moi et il est évident que je dois en parler avec une certaine réserve. Quoi qu'il en soit, nous voulons retirer nos troupes et nous voulons la réalisation d'un accord entre l'Italie et la Yougoslavie parce que, malheureusement, à l'heure actuelle il existe dans l'organisation européenne une lacune précisément dans cette région. C'est pourquoi nous voulons arriver le plus vite possible à un accord, mais la raison pour laquelle la décision du 8 octobre n'a pas encore donné de résultat positif, c'est qu'elle fut prise de façon trop précipitée, tandis que le problème demande encore de l'étude et de la patience ».

Enfin, interrogé sur ce qu'il pensait de la situation italienne, Sir Ashley Clarke a répondu qu'à l'étranger régnait une certaine inquiétude sur l'avenir de l'Italie, en raison du péril communiste, mais qu'il était quant à lui relativement optimiste à ce propos, étant donné les qualités fondamentales du peuple italien: amour du travail, compétence des techniciens, etc. ».

M. VON BRENTANO

parle de l'Allemagne

De son côté, M. von Brentano, ambassadeur d'Allemagne occidentale, a déclaré à Rome, au cours d'une conférence sur la nouvelle situation de l'Allemagne et sur sa fonction en Europe, que la nouvelle République Fédérale est un pays essentiellement démocratique où tous les partis doivent être organisés selon les principes libéraux; Hitler est oublié, il n'y a plus de national-socialisme, mais 18 millions d'Allemands vivent détachés du *corpus* national, sous

une domination étrangère dure et désespérante; cette blessure ouverte est un obstacle au redressement allemand, mais surtout un danger permanent pour l'Europe et pour le monde.

C'est pourquoi le Gouvernement Fédéral considère comme la plus sûre garantie de la liberté et de la paix la politique d'entente avec le monde occidental, et si possible, l'accord entre le monde occidental et la Russie soviétique.

A PROPOS DU PROCHAIN CONGRES DE LA C. I. C.

Comme on le sait la *Confédération Internationale des Cadres* tiendra à Paris son IIe Congrès international du 15 au 17 mai prochain.

M. Giuseppe Togni, Président de la C.I.C. et de la Confédération italienne « *Dirigenti di Azienda* » a fait à propos de la prochaine réunion parisienne, les déclarations suivantes :

« Le IIe Congrès International de la C.I.C. consacrera sans aucun doute les progrès accomplis et les résultats atteints par le mouvement international des cadres directifs, mouvement qui naquit en Italie tout de suite après la libération, et qui se révèle de plus en plus l'un des facteurs déterminants du progrès économique et social. Les autorités françaises et, en particulier le Conseil Municipal de la ville de Paris, apporteront leur plein appui. En dehors des pays fondateurs de la C.I.C., à savoir la France, l'Italie et l'Allemagne occidentale, seront présents les délégués des autres nations adhérentes, c'est-à-dire la Hollande, le Luxembourg, l'Autriche, avec les observateurs de tous les Pays d'Europe occidentale, notamment de Suède, Norvège, Finlande, Grèce et Angleterre ».

Puis M. Togni a fait observer qu'entre les conflits qui opposent les syndicats ouvriers et les syndicats des employeurs, les dirigeants de cadres déploient une utile action médiatrice. « Mais — a souligné M. Togni — médiation ne veut pas dire passivité neutre en face des besoins réels des classes de travailleurs et de la nécessité d'améliorer les facteurs indispensables au développement de la production. Le dirigeant vit pour l'entreprise et dans l'entreprise et il serait absurde de le croire détaché, affranchi des rapports d'humaine fraternité qui conditionnent un plus juste avenir de liberté et de travail, dans une société moderne. Voilà pourquoi la fonction des cadres dirigeants est surtout sociale sur le plan humaine et syndicale sur le plan juridique et il en résulte

que, dans le cadre de ces principes irremplaçables, le mouvement international se considère comme étant au service de la paix et de la coopération entre les peuples. Les cadres directifs de l'Europe occidentale peuvent à juste titre s'enorgueillir du fait d'avoir été les premiers, après la guerre, à renouer ces rapports de collaboration méthodique et

cordiale qui ont amené des résultats certainement dignes d'être notés. Nous entendons poursuivre sur cette voie et, au cours de notre prochain congrès, approfondir l'étude des problèmes particuliers aux cadres, tout en réalisant une plus étroite collaboration entre les techniciens responsables de l'Europe et du monde libre ».

L'Allemagne orientale Pays satellite

Les Russes ont déclaré l'Allemagne orientale Etat souverain. La nouvelle a été donnée le 25 mars par l'agence germano-soviétique « A.D.N. ». Elle précise que la zone d'occupation soviétique de l'Allemagne a acquis maintenant le droit de décider librement sur tout ce qui concerne sa politique intérieure et étrangère.

L'Union Soviétique — poursuit le communiqué — aura dorénavant avec l'Allemagne orientale les mêmes relations qu'avec n'importe quel Etat souverain.

Toutefois, l'URSS conserve ses droits de puissance occupante et maintiendra ses troupes d'occupation en Allemagne orientale.

* * *

Le 8 avril, la haute commission alliée a adressé la note suivante au haut commissaire soviétique Vladimir Semionov :

« La haute commission alliée désire mettre en lumière la position des gouvernements qu'elle représente au sujet de la déclaration publiée le 25 mars par le gouvernement soviétique et qui visait à annoncer un changement dans les relations de ce dernier avec le gouvernement de la prétendue République démocratique allemande. Cette déclaration paraît avoir été inspirée par le désir de donner l'impression que la « République démocratique allemande » avait reçu les attributs de la souveraineté. En réalité elle ne modifie nullement la véritable situation dans la zone soviétique d'Allemagne, dont le gouvernement soviétique conserve, en fait, le contrôle.

» Les trois gouvernements représentés au sein de la haute commission alliée continueront de considérer l'Union soviétique comme la puissance responsable de la zone soviétique d'Allemagne. Ils ne reconnaissent pas la souveraineté du régime de l'Allemagne orientale, qui n'est pas fondé sur des élections libres, et n'ont pas l'intention de le traiter comme un gouvernement. Ils croient que la même attitude sera adoptée par les autres Etats, qui, ainsi qu'eux mêmes, continueront de tenir le gouvernement de la République fédérale pour le seul gouvernement librement élu et légitimement constitué en Allemagne.

« La haute commission alliée saisit également cette occasion de déclarer que les gouvernements qu'elle représente sont résolus à ne pas se laisser détourner par les mesures soviétiques de leur détermination de travailler à la réunification de l'Allemagne en tant que nation libre et souveraine ».

81ème Session du Conseil de la Chambre de Commerce Internationale

Le 12 avril le Conseil de la Chambre de Commerce internationale s'est réuni à Rome pour les travaux de sa 81e session.

Sous la conduite de *M. Campilli*, président de la section italienne de la C.C.I., des représentants du Conseil ont été reçus par le Président de la République, *M. Einaudi*, qui les a entretenus des principaux problèmes de politique économique abordés au cours de la session.

Les travaux se sont ouverts au siège de la Chambre de Commerce de Rome, sous la présidence de *M. Gutt*, Président de la Chambre de Commerce Internationale.

Les Travaux

Les problèmes abordés étaient nombreux et complexes: ils allaient de la convertibilité de la monnaie aux opérations bancaires, des rapports entre les divers systèmes de communication aux ententes économiques privées, du prix de l'or en dollars à l'extension des échanges avec les marchés asiatiques et à l'orientation des trafics mondiaux.

L'orientation de la C.C.I. ne peut que tendre vers le libéralisme aussi cherche-t-elle à écarter tous les obstacles qui s'opposent au mouvement des marchandises et des capitaux, à faire pratiquer une révision des tarifs douaniers, à simplifier les formalités etc... A ce propos, l'organisation a de longue date défini les directives d'une politique monétaire et financière susceptible de stimuler les investissements de capitaux privés, tout en souhaitant en matière fiscale l'élimination des doubles taxes et des charges excessives qui empêchent la formation de l'épargne et un plus haut niveau de productivité.

Quant au grand problème de la convertibilité de la monnaie, la Chambre tient à l'étude une thèse de sa section sud-africaine selon laquelle la convertibilité est conditionnée par un rapport adéquat entre les réserves

d'or des divers Pays et le mouvement des échanges. Ces réserves sont aujourd'hui bien loin de constituer le 100% de la valeur des importations annuelles, comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années. A la fin de 1952, le rapport le plus élevé, à ce point de vue, était enregistré en Hollande et atteignait 20%. Les autres Pays vont d'un maximum de 15% (Angleterre) à un minimum de 3% (Danemark).

En face de ces positions déficitaires, on enregistre les excédents de disponibilités or aux Etats-Unis avec, pour conséquence, l'actuel déséquilibre entre la zone dollar et les autres Pays.

Pour les ententes économiques privées, la C.C.I. a toujours affirmé que la libre concurrence est toujours préférable aux diverses formes de monopole et qu'il serait opportun de concevoir une organisation internationale susceptible de s'op-

poser à la formation de ces monopoles nuisibles à l'économie générale.

Problèmes économiques d'Asie et d'Extrême Orient

Dans la journée du 13, le Conseil a examiné les problèmes économiques d'Asie et d'Extrême Orient.

Il s'agit d'un problème particulièrement actuel puisque dans le monde entier on s'intéresse à la reprise des échanges avec les marchés asiatiques, d'autant plus que ceux-ci seront abordés de façon concrète au XVe Congrès de la C.C.I. qui aura lieu à Tokyo du 15 au 22 mai 1955.

Le délégué japonais, *M. Kano*, a exposé à Rome, les principaux points économiques à examiner et le délégué italien, *M. Carlo Fabrizi* a fait un rapport très documenté sur les échanges entre l'Europe et l'Extrême Orient, tandis que le délégué britannique *Sir Raisman Sul* a parlé du « Plan Colomb ».

Voici la composition du Bureau :

C. Gutt (Belgique), Ministre d'Etat; Ancien Ministre; Ancien Président, Fonds Monétaire International; Associé-Gérant, Banque Lambert - Bruxelles.

Présidents Honoraires de la C.C.I.

Rolf von Heidenstam (Suede), Chairman, General Export Association of Sweden; Chairman of the Board, Svenska A/B Gasaccumulator - Stockholm - Lidings.

Dott. Alberto Pirelli (Italie), Administrateur Délégué, Pirelli Societa per Azioni - Milan.

Trésorier de la C.C.I.

E. J. Mackenzie Hay (United Kingdom), President, British Federation of Commodity Associations; Chairman, Messrs. J. H. Vavasser & Co. Ltd. - London.

Trésoriers - Adjointes de la C.C.I.

Alec W. Barbey (Suisse),

Dr. en droit; Associé, MM. Ferrier, Lullin & Cie., Banquiers - Genève.

Jean Boyer (France), Directeur, Comptoir National d'Escompte de Paris - Paris.

Secrétaire Général de la C.C.I.

Pierre Vasseur.

Secrétaire

Lucien R. Duchesne, Director - Administrative and Budgetary Department of the I.C.C.

Parmi les délégués qui ont assisté à la 81e session, signa-

lons:
MM. Fred Van der Linden (Congo Belge), *Lucien Sermon* (Belgique), *Edmond Giscard d'Estaing* (France), *Richard Merton* (Allemagne), *Pietro Campilli*, *Gian Mari Solari* (Italie) etc.

(Dans notre prochain numéro, nous publierons un compte rendu détaillé de la session de Rome).

EUROPE

BONN - WASHINGTON

L'Europe cherche à se faire, péniblement, et il faut quelle se fasse si elle veut simplement survivre. Son visage, ses limites, son équilibre se sont si profondément transformés que ses problèmes ne se posent plus comme autrefois. Elle demeure cependant dépendante de sa géographie et de son histoire: il faut faire politiquement du neuf avec des éléments anciens.

* * *

Le continent se divise naturellement, d'Ouest en Est, en zones de civilisations correspondant à la succession des fuseaux horaires: heure de l'Europe occidentale, centrale, orientale, russe. Quand on passe de l'un à l'autre, changeant sa montre d'une heure, ce sont des frontières de cultures, de niveaux de vie, de sensibilités qu'on traverse, mais la séparation essentielle est celle des versants regardant à l'Ouest ou à l'Est.

* * *

Il y avait naguère encore plus d'unité, mais la division, durable ou non, de l'Allemagne en deux versants bouleverse la position antérieure du problème européen. Hier l'Allemagne, dans une position centrale, s'appuyait, d'un côté sur une Europe orientale jouant le rôle de marche, de l'autre sur une Europe occidentale tenant avec elle la tête du progrès. Maintenant l'Europe que nous appelons encore centrale n'est plus un axe mais une frontière, et c'est à peu près, la Thuringe exceptée, celle de l'Empire de Charlemagne: les Slaves atteignent de nouveau l'étendue extrême de leurs anciennes conquêtes.

De ce fait, la République fédérale allemande se trouve rejetée vers l'Occident, ce qui entraîne comme conséquence que les relations entre la France et l'Allemagne ne se présentent plus sur le même pied que précédemment. L'axe de ce qui reste d'une Europe mutilée passe par la vallée du Rhin, France et Allemagne se faisant des deux côtés équilibre et étant en quelque sorte condamnées à une association. Géographiquement le problème se pose donc en termes nouveaux.

* * *

L'Europe centrale est peut-être l'expression la plus typique du continent. L'Europe occidentale, essentiellement atlantique et toute colorée des reflets de l'Océan, regarde naturellement vers le couchant, c'est-à-dire vers le dehors: c'est la solidarité atlantique. Mais vers l'Est, l'Occident pur finit en somme assez vite, et même avant qu'on soit sorti de France. Dès les Vosges, les couleurs changent, bien vite plus sombres, à cause des forêts; le climat devient continental, avec des écarts plus marqués. Le souci du confort s'accroît en conséquence: les villes sont construites plus solidement, les maisons sont entretenues avec plus de soin et pour ainsi dire avec plus de dévotion (en Alsace, déjà on parle de Gemütlichkeit). Les odeurs elles-mêmes suggèrent une autre ambiance, avec un subtil parfum de fumée de bois de sapin, des odeurs de brasserie, de graisse de wagon, de lignite. Le prosaïque se mêle au poétique, la sentimentalité musicale à

ANDRE
DE L'ACAD

l'euphorie des brasseries, la fumée des pipes aux discussions philosophiques. Il s'agit aussi d'une société où l'individu accepte plus aisément de se soumettre aux disciplines de la loi, sans chercher à les enfreindre. La vie collective, fortement enracinée, plonge, dans la tradition médiévale et même barbare. On est loin du classicisme, de l'agora méditerranéenne, la politique se sépare mal de l'administration, mais avouons que l'efficacité est supérieure.

* * *

Cette Europe centrale, c'est essentiellement l'Allemagne occidentale, la Belgique et la Hollande, l'Autriche, la Suisse, et c'est aussi la Lombardie, si peu méditerranéenne, ainsi que toute une bande orientale de la



CENTRALE, OU BONN - PARIS ?

EGFRIED
FRANÇAISE

France, à l'Ouest du royaume de Charles le Chauve: Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté. L'axe est rhénan. Mais ensuite on change encore une fois de zone quand, après l'Elbe, se déroulent sans fin les grandes plaines de l'Allemagne du Nord. On entre alors dans une autre Allemagne, marquée d'influence prussienne et ne relevant plus de cette nature européenne dont le principal caractère est d'être à la taille de l'homme.

Dans la zone rhénane, le Français n'éprouve aucun dépaysement, mais il en ressent un quand la nature prend des proportions de steppe, quand, du fait de la pauvreté des sols glaciaires, les établissements humains se font plus rares. Voi-

là bien le début de l'atmosphère de l'Europe orientale, où les Allemands se sont implantés comme des colonisateurs, sur un substratum slave. Les Romains n'étaient venus que jusqu'à Teutoburg; il faut toujours distinguer en Europe ce qui a été romain et ce qui ne l'a pas été.

Qu'en conclure? Que l'Europe, séparée de ses marches de l'Est, sent le besoin de se regrouper sur un axe situé plus à l'Ouest. La rupture entre une Allemagne centrale et une France occidentale n'est plus de mise, dès l'instant que leur souci élémentaire de survie doit leur faire voir ce qu'elles ont en commun par leur appartenance au même continent. La République fédérale, rhénane et largement catholique, n'est plus l'Empire prussien de Bismarck: en dépit de fortes attractions de l'Est qui naturellement continuent d'exister chez elle, elle se sent occidentale. Je vois bien, d'autre part, que la France est atlantique, méditerranéenne, africaine aussi, mais pourrais-je ignorer qu'elle tient au continent par un lien de chair qu'aucune opération chirurgicale ne saurait trancher?

* * *

Ces arguments, géographiques plus encore que politiques, doivent jouer profondément dans la position qui s'impose aujourd'hui du problème européen. Tout un courant sentimental travaille séculièrement en sens contraire, et nous sa-

vons que les sentiments sont lents à changer, mais les décisions politiques doivent être rapides, elles n'attendent pas et à vrai dire nous n'avons presque plus le choix. Une forme d'intégration s'impose. Si nous n'avons pas l'Allemagne comme associée, dans un ensemble où elle serait du reste contrôlée, nous retombons sur l'alternative d'une Allemagne se réarmant séparément avec le concours américain, hors de nous, je ne d's pas contre nous, mais nous laissant dans l'impossible position d'un pays glissant à la neutralité, dans un siècle où l'expérience prouve qu'il n'y a plus de neutres.

* * *

Nous donnons actuellement un inquiétant exemple de défaitisme moral, en ayant l'air de nous croire battus d'avance dans une association franco-allemande. Pourquoi donc? Le poids d'une grande industrie pèse dans un sens, avec une discipline nationale que nous n'avons pas, mais il y a de notre côté ces qualités si françaises de clarté d'esprit et d'imagination intellectuelle qui nous valent, quand nous savons ce que nous voulons, d'exercer dans les réunions internationales une influence souvent décisive. Que de fois l'Europe, l'Allemagne elle-même nous ont demandé de prendre la direction! Au lieu de l'axe Paris-Bonn, préfère-t-on que s'établisse, sans nous, l'axe Bonn-Washington?

(figaro, 12 novembre 1953)



LA GRANDE BRETAGNE AVEC LA CED

Trois textes, rendus publics le 15 avril, établissent les bases de l'accord conclu entre Londres et les « Six » :

1. UNE DECLARATION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS qui définit les grandes lignes de la politique britannique à l'égard de la C.E.D. : conformité de vues avec l'O.T.A.N., maintien des forces anglaises sur le continent « aussi longtemps que subsistera la menace », consultations avec la C.E.D. sur les questions d'intérêt commun, inclusion d'unités britanniques dans des formations européennes, et « vice versa ». Enfin la déclaration indique que le gouvernement britannique considère le pacte atlantique « comme étant de durée illimitée » ;

2. UNE CONVENTION CONCERNANT LA COOPERATION ENTRE LE ROYAUME-UNI ET LA COMMUNAUTE DE DEFENSE. Ce texte en cinq articles précise notamment le rôle des représentants britanniques au conseil des ministres de la C.E.D. et au commissariat ;

3. Un document intitulé ASSOCIATION MILITAIRE ENTRE LES FORCES DU ROYAUME-UNI ET DE LA C.E.D. Il énumère les moyens d'harmoniser les techniques dans les domaines où joue l'association, et les mesures à prendre pour réaliser une collaboration militaire pratique sur le plan des trois armes.

Declaration du gouvernement Britannique

En voici les passages essentiels :

Le Royaume-Uni continuera de maintenir sur le continent européen, y compris l'Allemagne, les unités de ses forces armées, qui pourront être nécessaires et propres à assurer, suivant une proportion équitable, sa contribution aux forces indispensables à la défense commune de la zone de l'Atlantique nord. Il continuera à déployer

LA PAIX PAR LA FORCE

Avant d'entreprendre son voyage en Europe qui devait aboutir à l'Association de la Grande Bretagne avec la C.E.D., Foster Dulles avait déclaré le 10 avril :

« Je vais procéder à des consultations avec les gouvernements britannique et français sur certains des problèmes réels qu'implique la création manifestement désirable d'un front unifié pour résister à l'agression communiste dans le Sud-Est asiatique. »

« Comme l'a dit le président Eisenhower lors d'une récente conférence de presse, cette région est très importante à cause de sa population, de ses ressources économiques et stratégiques et de sa position stratégique. »

« Ce furent M. Bidault, M. Eden et moi-même, qui nous mimes d'accord à Berlin pour qu'ait lieu la conférence de Genève afin de discuter de la paix en Corée et en Indochine. Maintenant, il faut que nous joignons tous les trois nos forces et y ajoutions celles d'autres nations pour créer les conditions nécessaires pour donner l'assurance que cette conférence ne conduira pas à une perte de liberté dans le Sud-Est asiatique, mais au contraire préservera cette liberté dans la paix et la justice. »

« Tel est l'objet de mon voyage. C'est, je le souligne, une mission de paix par la force ».

ces forces en conformité avec la stratégie atlantique adoptée en commun pour assurer la défense de cette zone. Le Royaume-Uni n'a pas l'intention de se retirer du continent européen

aussi longtemps que subsistera la menace qui pèse sur la sécurité de l'Europe occidentale et de la Communauté européenne de défense ;

Le Royaume-Uni se consultera avec la Communauté européenne de défense sur les questions d'intérêt commun, y compris le niveau des forces armées du Royaume-Uni et de la Communauté européenne de défense placées sous le commandement du commandant suprême alié en Europe et stationnées sur le continent européen, ainsi que sur toute modification substantielle du niveau ou de la composition de ces forces ;

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNE.

1ère partie :

Buts communs

2. Les questions suivants font partie de domaines particuliers applicables aux trois armées, dans lesquels une conception militaire commune sera cherchée :

- A) DOCTRINES TACTIQUES ET METHODES DE TRAVAIL.
- B) LOGISTIQUE.
- C) INSTRUCTION

2ème partie :

Collaboration

Au début de la mise sur pied des forces aériennes européennes, la Royal Air Force prêterait son concours, si le désir en est exprimé : ...

... L'association la plus étroite sera établie entre les formations des forces aériennes européennes et de la Royal Air Force placées sous le commandement du commandant suprême alié en Europe.

... Pendant les premiers stades de la mise sur pied des forces terrestres européennes, l'armée britannique fournira, si la demande lui en est faite, une aide aux forces terrestres européennes dans leur planning...

...Après la mise sur pied des forces terrestres européennes, des dispositions pourront être prises pour l'échange de personnel, analogues à celles qui existent déjà pour l'échange de personnel entre les forces du Royaume-Uni et les forces de l'organisation du traité de l'Atlantique nord. Cependant, jusqu'à ce que des doctrines communes aient été élaborées par les forces du Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense, le niveau et le nombre de tels échanges seront nécessairement limités.

...L'association la plus étroite sera établie entre les unités terrestres de la Communauté européenne de défense et celles du Royaume-Uni sous le commandement du commandant suprême allié en Europe. Saceur...

...Il existe déjà une association étroite entre les forces navales des pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord et la Royal Navy; celle-ci sera étendue à la Communauté européenne de défense. Une aide pendant la période de mise sur pied peut être particulièrement utile...

Et voici, in extenso le texte de la

Convention d'Association

Considérant que le traité signé à Paris le 21 mai 1952 instituant la Communauté européenne de défense est un facteur essentiel du renforcement de la défense du monde libre par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord;

Prenant en considération la communauté d'intérêts entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les autres pays de l'Europe occidentale la part prise par le Royaume-Uni dans la défense de l'Europe occidentale, notamment par la présence de forces armées du Royaume-Uni sur le continent européen, et les obligations réciproques assumées dans le traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté européenne de défense signé à Paris le 27 mai 1952;

Reconnaissant que les liens les plus étroits entre le Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense sont donc nécessaires;

Les représentants des six pays membres de la C.E.D. et du Royaume-Uni sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

Tant que le Royaume-Uni sera lié par ses engagements pris en vertu des dispositions du traité de l'Atlantique nord en ce qui concerne la mise sur pied et l'entretien de forces armées mises à la disposition du commandant suprême allié en Europe, une coopération étroite sera réalisée entre le Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense de la manière arrêtée dans les articles II et III de la présente convention.

ARTICLE II

a) Le Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense prendront les mesures propres à assurer une coopération constante et efficace de leurs forces armées respectives placées sous le commandement suprême allié en Europe et notamment à réaliser une unité de points de vue militaires dans les domaines techniques, tels que l'instruction, la tactique, les méthodes d'état-major, la logistique et la standardisation des matériels;

b) Ces mesures seront prises conformément aux principes d'action ayant déjà fait l'objet d'un accord de la part des autorités intéressées. Elles seront mises à jour et étendues par les autorités compétentes du Royaume-Uni et de la Communauté européenne de défense au fur et à mesure que cela apparaîtra nécessaire.

ARTICLE III

Le Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense établiront une procédure de consultation pour l'examen des questions d'intérêt commun, y compris celle du niveau des forces armées du Royaume-Uni et de la Communauté européenne de défense placées sous le commandement du commandant suprême allié en Europe

et stationnées sur le continent européen, ainsi que toute modification substantielle du niveau ou de la composition de ces forces.

A cet effet:

a) Le gouvernement du Royaume-Uni nommera un représentant de rang ministériel, qui peut, s'il convient, être représenté par un suppléant, pour assister aux réunions du conseil des ministres de la Communauté européenne de défense lorsque celui-ci sera amené à discuter les problèmes généraux de coopération entre le Royaume-Uni et la Communauté européenne de défense et des questions d'intérêt commun;

b) Le gouvernement du Royaume-Uni désignera un représentant au commissariat de la Communauté européenne de défense en vue d'établir une coopération constante et étroite avec celui-ci; ce représentant et les membres de sa mission pourront participer à tous organismes communs qui pourront être créés pour la solution des problèmes pratiques soulevés par la coopération des forces armées du Royaume-Uni et de la Communauté européenne de défense.

ARTICLE IV

La présente convention sera ratifiée. Les instruments de ratification seront déposés auprès du gouvernement du Royaume-Uni, qui informera de chaque dépôt le gouvernement des autres Etats signataires. La convention entrera en vigueur dès que tous les Etats signataires auront effectué le dépôt de leurs instruments de ratification, et que le conseil de la Communauté européenne de défense aura notifié au gouvernement du Royaume-Uni que le traité instituant la Communauté européenne de défense est entré en vigueur.

ARTICLE V

La présente convention, dont les textes anglais et français feront également foi, sera déposée dans les archives du gouvernement du Royaume-Uni, qui en délivrera une copie certifiée conforme au gouvernement de chacun des autres Etats signataires.

FOSTER DULLES contre le Communisme

Voici les principaux passages de la Résolution Dulles contre le communisme, adoptée à la Xe Conférence interaméricaine de Caracas (mars).

La résolution est intitulée « *Déclaration de solidarité pour la préservation de l'intégrité politique des Etats américains contre une ingérence du communisme international* », rappelle dans son préambule que les Républiques américaines ont reconnu « *la nature antidémocratique et la tendance interventionniste* » du communisme international, le danger de ses « *activités subversive* » et son « *caractère agressif* », et condamne « *les activités du mouvement communiste international comme constituant une intervention dans les affaires américaines* ».

Elle exprime « *la détermination des Etats américains de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur indépendan-*

La Résolution de Caracas

ce politique contre l'ingérence du communisme international agissant dans les intérêts d'un despotisme étranger », réitère « *la foi des peuples d'Amérique dans l'exercice effectif de la démocratie représentative, régime le mieux en mesure de favoriser leurs progrès sociaux et politiques* », déclare que « *la domination ou le contrôle des institutions politiques de l'un des Etats américains, quel qu'il soit, par le communisme international, étendant à notre hémisphère le système politique d'une puissance extra continentale,*

constituerait une menace à la souveraineté et à l'indépendance politique des Etats américains, mettant ainsi en danger la paix de l'Amérique, et exigerait une réunion de consultation pour considérer l'adoption des mesures appropriées en conformité des traités existants ».

En conséquence, la résolution recommande l'adoption des mesures suivantes:

1. Mesures en vue de vérifier l'identité, les activités et les sources de revenu des personnes qui font de la propagande en faveur du mouvement communiste international, ou qui voyagent pour servir les intérêts de ce mouvement et de ceux qui en sont les agents ou agissent en son nom;

2. Echange de renseignements en vue de faciliter la mise en œuvre des mesures prises par les ministres des relations extérieures sur le communisme international.

Un sévère avertissement à Pékin

« Dans les conditions actuelles le système politique de l'U.R.S.S. et de son allié communiste chinois, s'il était imposé à l'Asie du Sud-Est par quelque moyen que ce soit, constituerait une menace grave pour l'ensemble de la communauté des peuples libres. Les Etats-Unis estiment qu'une telle possibilité ne doit pas être acceptée passivement ; qu'il faut au contraire y parer par une action concertée. Une telle action pourrait comporter des risques graves. Mais ces risques sont loin d'être aussi sérieux que les dangers auxquels nous aurions à faire face d'ici quelques années si nous n'avions pas le courage de faire preuve de résolution aujourd'hui ».

Tel est le passage essentiel du grand discours prononcé le 29 mars par M. Dulles, à l'Overseas Press Club de New-

York. Le discours est en fait une déclaration de politique générale qui a été précédée, à Washington, par une préparation intensive destinée à en laisser prévoir toute l'importance. On sait que ce texte a été revu personnellement par le président Eisenhower.

Les Etats-Unis sont résolus à faire en sorte qu'il n'y ait pas de « Munich asiatique ». C'est pour cette raison que M. Dulles a commencé son discours par une analyse des dangers de « l'amalgamation ». « Ce serait tragique, déclare-t-il, si les forces communistes s'assuraient le contrôle de l'Indochine ou même d'une partie substantielle de la région ». Il rappelle les paroles du président Eisenhower: « La région est d'une importance transcendante ».

Cela posé, et toujours en préface à la conférence de Ge-

nève, M. Dulles examiné les problèmes soulevés par l'existence du gouvernement communiste chinois « Notre pays a-t-il intérêt à reconnaître un régime qui attaque activement nos intérêts vitaux, et à accroître de cette façon son prestige et son influence? demande-t-il. La seule réponse que l'on puisse trouver est « non ».

» Examinons maintenant la question de l'admission de la Chine rouge aux Nations Unies, poursuit le secrétaire d'Etat. Est-ce servir les intérêts de l'ordre mondial que de faire entrer dans les Nations Unies, un régime qui est convaincu d'agression, et qui continue à encourager l'usage de la force et la violation des principes de l'O.N.U.? La seule réponse que l'on puisse trouver est « non ».

A VIENNE

L'Assemblée européenne des Jeunesses politiques

Le 26 mars, s'est ouverte à Vienne, la deuxième assemblée européenne des jeunesses politiques. Plus de 200 jeunes: 143 délégués mandatés par les organisations de jeunesse des partis politiques démocratiques de chacun des 17 pays de l'Europe « occidentale »; 54 représentants des formations politiques internationales, telles que l'« Union internationale des jeunesses socialistes » les « Nouvelles équipes internationales », d'inspiration chrétienne-démocrate, et les « Jeunesses européennes libérales »; enfin quelques observateurs envoyés par les syndicats.

Dotées maintenant de leur bureau, les quatre commissions de la seconde assemblée européenne des jeunesses politiques ont commencé, dès le matin, dans différentes salles du palais du Parlement, l'étude de leurs rapports respectifs: Etat actuel de l'unité de l'Europe, l'Europe dans le monde, la jeunesse européenne et ses problèmes sociaux actuels, l'éducation populaire.

La séance inaugurale eut lieu dans l'hémicycle du Parlement en présence du président de la République autrichienne, le général Theodor Körner, du chancelier Raab et de nombreux parlementaires. Les deux premiers prirent la parole et, après les souhaits de bienvenue, entrèrent, pourrait-on dire, dans le vif du sujet... l'Europe.

« Vous êtes ici réunis dans un petit pays tout proche de la ligne de démarcation qui, malheureusement, partage encore l'humanité en deux camps, a dit M. Körner aux congressistes. Nulle part au monde, on ne peut souhaiter plus ardemment la réconciliation des antagonismes que dans cet Etat réveillé il y a neuf ans de sa mort apparente.

« Mais à quoi sert que partout, à l'Est comme à l'Ouest, on parle et on écrive continuellement de la paix si, en même temps, tous s'arment parce qu'ils ont peur les uns des autres? »

Cela dit, on compte sur la jeune génération pour réussir l'unification européenne. Mais, pour le moment, il semble que l'Europe soit plutôt le moyen de cristalliser les bonnes volontés des jeunes qui se sont engagés dans la politique.

Car peu de jeunes s'intéressent

à la politique, moins encore « militent ». C'est la première constatation de ce congrès. La Grande-Bretagne et les pays scandinaves viennent en tête avec 25 % des effectifs de la jeunesse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie viennent ensuite, puis la France... avec 5 %

UNE MOTION
DE LA JEUNESSE FEDERALISTE

L'Assemblée Générale de la Jeunesse Fédéraliste de France, réunie à Wissembourg les 27 et 26 Février 1954, époque décisive pour l'avenir de l'Europe, réaffirme son attachement aux principes fédéralistes qui l'ont toujours guidée dans la recherche des solutions à apporter aux problèmes de l'unification du continent.

La J.E.F. consciente des obligations de l'Europe à l'égard des Territoires d'Outre Mer, et de ses responsabilités mondiales estime trouver dans la mise en valeur de l'Afrique d'une part les mises nécessaires à une intégration viable des économies, et d'autre part les possibilités pratiques d'épanouissement des populations autochtones; les déparlements et territoires d'Outre mer ne sauraient en aucune façon voir leurs destins séparés de celui de la République Française et la formation de l'Unité européenne ne saurait impliquer un éclatement de l'Union française.

La Jeunesse Fédéraliste de France placée devant le grave problème de la défense des peuples libres, considérant que celui-ci la concerne au premier chef, estime qu'au lendemain de la Conférence de Berlin une participation allemande à l'effort de protection commun s'avère plus que jamais nécessaire. Aussi s'élève-t-elle avec force contre les différentes solutions de rechange dont il faut

surtout retenir qu'elles sacrifient le principe d'autorité supranationale, et n'apportent pas les garanties que l'on est en droit d'exiger de tels traités, et de toutes façons n'évitent pas le réarmement allemand, voir même, confèrent à l'Allemagne une indépendance néfaste pour elle et pour ses voisins.

En conséquence la J.F.F., tout en admettant parfaitement que des aménagements ultérieurs puissent être trouvés dans le cadre notamment de l'Article 44, rendant possible des modifications (prises à l'unanimité des partenaires), se prononce énergiquement en faveur d'une ratification rapide de la C.E.D. par le Parlement français.

Elle estime d'autre part que pas plus qu'une Communauté politique de caractère fédéral, la C.E.D. ne saurait choquer le sentiment patriotique des jeunes français,

Faisant remarquer que nos engagements Outre Mer pourront être parfaitement respectés grâce aux dispositions prévues notamment aux termes de l'Article 13 complété par le protocole 6, la J.F.F. considère la C.E.D. comme une double sauvegarde tant à l'égard des périls extérieurs que du danger de voir renaître une armée nationaliste allemande;

Elle affirme avec force que la construction de l'Europe forme un tout et que le principe supranational qui doit l'animer ne saurait être mis en cause.

L'EUROPE DE R R R

En 1945, la Slovaquie ha perdu son indépendance qu'elle avait proclamée le 14 mars 1939. Nous relevons à ce propos dans le quotidien italien « Il Popolo » du 12 mars, sous la signature de Julius Patuz, un article qui illustre la méthode employée pour assujettir un peuple. En voici quelques extraits:

* * *

« Après la première guerre mondiale en Slovaquie, le parti populaire démocratique du P. P. Hlinka avait combattu violemment pour obtenir au moins l'autonomie à l'intérieur de l'Etat tchécoslovaque. L'autonomie se démontra irréalisable et le 14 mars 1939 les Slovaques proclamèrent leur indépendance. Les communistes tchèques et slovaques se déclaraient, avant cet événement, partisans acharnés de l'indépendance slovaque. Smeral, chef du parti communiste tchèque au Parlement (1925) parlait de l'Etat slovaque comme d'une chose indispensable.

...Aujourd'hui l'attitude des communistes est bien différente. Les Tchèques rouges cherchaient alors à diviser la Tchécoslovaquie en affichant hypocritement leur sympathie pour les slovaques animés d'aspirations à l'indépendance. Il s'agissait d'affaiblir l'Etat afin de le mettre au bon moment sous le joug soviétique.

En effet, au bon moment, volte face. A la fin de la guerre mondiale, après les malheureux accords de Téhéran et de Yalta, Moscou change d'avis, l'indépendance slovaque cesse d'être un problème national. C'est qu'il s'agissait pour Moscou de conquérir non seulement la Slovaquie, mais aussi la Bohême en créant un Etat tchécoslovaque communiste aux ordres de Moscou.

...Et voilà que ceux qui défendaient l'idée que soutenaient auparavant les communistes, c'est-à-dire l'indépendance slovaque, sont persécutés, condamnés. Qui parle des intérêts slovaques est accusé de sentiments bourgeois, déclaré partisan du régime capitaliste, de l'impérialisme et du Vatican.

...Voilà, par exemple, que pendant la guerre, quelques communistes slovaques de la clandestinité ignorant que Moscou avait changé d'attitude, continuaient à parler de la continuité de l'Etat slovaque. Mais ayant reçu des ordres de Moscou par l'intermédiaire de parachutistes russes en 1944, ils renièrent bien vite leurs opinions. ...Bien des gens furent alors trompés et prirent part à la malheureuse révolution d'août 1944. Puis quand les forces démocratiques eurent le dessus l'Union soviétique abandonna les révoltés: les communistes russes provoquèrent ainsi la mort de plus de 20.000 hommes. Et les rouges qui, craignant de perdre les sympathies des slovaques, ne se soumièrent pas immédiatement aux ordres de Staline, tombèrent en disgrâce à Moscou et furent jetés en prison où ils attendent encore la mort.

Cette tragédie fut évidemment causée par l'aveuglement et l'ingénuité du parti socialiste national de Benes et du parti social-démocratique qui, par le pacte d'union avec les communistes signé à Moscou en 1943, ouvrirent la voie qui devait mener au coup d'Etat communiste en février 1948. Tout de suite après il y eut une véritable décimation du parti socialiste. Les signataires du pacte avec les communistes sont aujourd'hui emprisonnés, d'autres se sauvèrent à grand-peine en s'échappant en occident comme l'auteur de cet article. Benes mourut de désespoir, ce Benes qui avait été le plus grand partisan de la politique soviétique. C'est ainsi que le communisme récompense ses alliés... ».

Sabotage en Pologne.

La fuite de

Dans les derniers jours de mars, Radio Varsovie communiquait que 45 mineurs ont péri tragiquement pendant le travail, dans les mines de charbon « Barbara Wyzwolenie » près de Chorzow. Le speaker annonçait que le désastre était dû à des actes de sabotage de la part de l'« ennemi ».

Il s'agit donc de l'un des actes de sabotage les plus graves qui aient encore été accomplis sous le régime communiste polonais. Et sa gravité provient non point tant de la mort — certes tragiquement douloureuse — de 45 hommes, que du fait que le sabotage a été commis dans l'une les principales mines polonaises, où la surveillance politique et policière est particulièrement rigoureuse.

En réalité des nouvelles parvenues par la suite permettaient d'estimer à une centaine le nombre des victimes, tandis que les dommages matériels se monteraient à des centaines de millions.

Par qui a pu être commis un sabotage de si vaste proportions? Les autorités communistes parlent de l'« ennemi » en se gardant bien de fournir d'autres précisions. Il paraît cependant bien clair qu'il s'agit d'éléments intérieurs, de polonais « ennemis » du régime, d'ouvriers anticommunistes. En effet nul ne peut entrer dans la mine s'il n'y est employé et, enfin, l'acte a été commis tout de suite après le congrès du parti communiste polonais durant lequel on parla d'augmenter encore la production, ce qui devait entraîner une aggravation des conditions, déjà excessivement pénibles, du travail.

La gravité, la vitalité du mouvement communiste clandestin polonais sont en outre reconstruites par le journal des travail-

ERE LE RIDEAU

Le mort de Mgr. Cisar

Vasile Dumitru

leurs *Tribuna robotniza* qui écrit que les victimes sont tombées sur le front de la lutte de classe, de la lutte pour le socialisme. « Ces morts dit le journal, sont une triste expérience de plus qui nous obligera à entourer nos mines de la cuirasse de la surveillance révolutionnaire, et à assurer la plus énergique des défenses contre la main sournoise des saboteurs ».

Un hebdomadaire dublinois, le « Standard », affirme que Mgr. Alexandre Cisar, archevêque de Bucarest, le plus éminent des prélats roumains, a été assassiné par la Siguranza, police secrète communiste roumaine.

Jugé peu avant Noël par un tribunal communiste, Mgr Cisar a été condamné à mort comme « ennemi du régime communiste roumain et de l'URSS alliée de la Roumanie ». Cette « liquidation » a été suggérée par le Cominform de Bucarest, qui a fait observer que son maintien en prison ne pouvait qu'intensifier la foi catholique en Roumanie. Pendant trois semaines Mgr. Cisar fut tenu au secret dans une cellule glaciale; puis, comme le vieillard résistait à ce régime, ses gardiens lui auraient enlevé tous ses vêtements. Peu après on annonça que le prélat était mort de pneumonie. Le médecin de la prison et deux de ses confrères ont rédigé un certificat de mort naturelle, mais les catholiques roumains n'en affirment pas moins que Mgr. Cisar a été assassiné. Mgr. Cisar qui n'avait jamais été reconnu par le gouvernement communiste avait été arrêté dès l'année 1950.

Dans son testament, Mgr. Cisar avait écrit:

« Je suis convaincu que la domination communiste ne pourra durer et que la Roumanie retrouvera la liberté totale ». En outre l'Archevêque recommandait à tous les fidèles de « s'opposer par tous les moyens à la domination communiste ». La population catholique roumaine doit être prête aux sacrifices et aussi aux persécutions pour conserver le patrimoine historique du catholicisme. « Ne l'oubliez pas — conclue le testament — et vos souffrances ne dureront pas éternellement ».

L'athlète roumain VASILE DUMITRU qui a « choisi la liberté » et s'est enfui de Roumanie pour se réfugier en France, a fait les déclarations suivantes:

« Les travailleurs, explique-t-il, ne bénéficient pas de conditions normales d'existence et ne récoltent pas les fruits de leur travail. J'étais personnellement favorisé, poursuit-il, pour deux raisons: l'étais champion sportif et j'étais militaire. Mais, pour le reste de la population, il en va tout autrement. Par exemple les paysans sont imposés en nature: ils doivent fournir une certaine quantité de produits et subir d'importantes réquisitions. S'ils ne peuvent pas produire la quantité fixée, ils doivent acheter le complément au marché noir. Ainsi mon père, avec une propriété de cinq hectares, a livré quinze tonnes de betteraves, soit un wagon et demi. Il n'était cependant pas en règle avec la réquisition et j'ai dû lui avancer de l'argent pour le tirer d'affaire. Bien qu'ayant livré ces quinze tonnes de betteraves il n'y avait pas un seul kilo de sucre chez lui ».

Dumitru précise que sa situation d'officier le soumettait à de nombreux changements de garnison. Il eut ainsi l'occasion de bien connaître le pays et il s'étonne: « La Roumanie est

un gros producteur agricole mais on ne sait pas ce que devient son importante production ».

Il existe des cartes de rationnement pour la plupart des denrées de consommation, notamment les pommes de terre. Pour acheter ces pommes de terre on voit souvent des queues de 100 mètres, bien que parfois le magasin ne soit pas suffisamment approvisionné. Les paysans viennent en ville et arrivent vers une heure pour faire la queue devant les boulangeries qui ouvrent à 4 heures. Ils s'allongent sur place, puis une fois qu'ils ont leur pain ils retournent chez eux à pied car, ou bien il n'y a pas de train ou ils n'ont pas les moyens financiers pour le prendre.

Dumitru a laissé six frères en Roumanie et s'il ne s'est pas marié c'est que, matériellement, il lui aurait été impossible de subvenir à l'existence d'une femme, et, éventuellement, d'enfants.

Dumitru souligne encore que la Roumanie n'est pas un pays libre. Les troupes russes y sont nombreuses, notamment vers la frontière yougoslave. Dans la région de Timisoara les troupes russes en quantité importante comprennent des unités blindées. Au surplus de nombreux militaires russes sont en civil. L'existence de maquis dans les montagnes est certaine mais ces derniers sont de faible importance. En effet des unités spéciales sont chargées de les pourchasser. Au surplus la suspicion règne dans l'armée roumaine où les anciens gradés sont surveillés de près. La plupart des hautes fonctions sont exercées par des Russes. Quant aux disparitions nocturnes de suspects, on ne les compte plus. Jadis ils étaient expédiés aux travaux du canal du Danube. Maintenant que le canal est terminé on ignore où ils vont.

NEGOCIATIONS RUSSO-AMERICAINES SUR LE « POOL » ATOMIQUE

A la fin de mars M. Foster Dulles a remis à M. Zaroubine des propositions concrètes « pour stimuler les progrès et l'usage pacifique de l'énergie atomique ».

L'entretien Dulles-Zaroubine a duré cinq minutes. A son issue le département d'Etat a publié le communiqué suivant :

« Le secrétaire d'Etat Foster Dulles a conféré aujourd'hui avec l'ambassadeur de l'URSS, M. Zaroubine, pour poursuivre les conversations en cours depuis janvier au sujet des propositions concernant l'énergie atomique formulées par le président Eisenhower devant l'Assemblée générale des Nations unies de 8 décembre 1953.

« Avant la conférence de Berlin le secrétaire d'Etat avait examiné certains problèmes de procédure concernant cette question avec l'ambassadeur soviétique à Washington. Ce sujet a fait l'objet de discussions ultérieures dans le cadre de conversations privées à Berlin entre le secrétaire d'Etat américain et le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Molotov.

« Lors des conversations de Berlin il avait été décidé d'un

commun accord que le gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, transmettrait incessamment au gouvernement soviétique, par écrit, un plan concret destiné à stimuler les progrès et l'usage pacifique de l'énergie atomique. Cette proposition a maintenant été mise au point par le gouvernement américain après consultation des autres gouvernements amis intéressés. Une copie de cette proposition a été remise aujourd'hui par le secrétaire d'Etat à l'ambassadeur de l'Union soviétique.

« Le gouvernement soviétique a également transmis au gouvernement des Etats-Unis certaines propositions relatives au sujet général des questions atomiques. Ces propositions sont en cours d'étude ».

Au sujet de ce communiqué l'agence Reuter mande de Washington qu'on estime dans la capitale fédérale que les entretiens atomiques sont sortis de la phase de la procédure pour entrer dans une phase positive, et que les Etats-Unis et l'URSS vont passer maintenant aux véritables négociations sur le problème international de l'énergie atomique.

L'Allemagne occidentale et l'O.T.A.N.

Au début d'avril, l'Allemagne occidentale a été invitée à participer à un « comité spécial pour la défense civile » de l'O.T.A.N., chargé d'examiner les questions intéressant les membres de l'O.T.A.N. en matière de défense civile dans la zone géographique de l'Europe occidentale.

Les autres pays participant à ce comité sont : les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie.

Le Conseil des représentants permanents de l'O.T.A.N. avait décidé, le 14 octobre dernier, la création de ce comité qui se réunira en mai.

Le Conseil avait alors étudié la question de l'échange d'informations sur le plan de la défense civile avec l'Allemagne occidentale, dans le but de mettre à la disposition des gouvernements membres de l'O.T.A.N. les travaux techniques du gouvernement fédéral allemand sur cette question.

D'autre part, il y a un certain nombre de sujets d'intérêts communs à l'Allemagne occidentale et aux pays membres de l'O.T.A.N. voisins de cette dernière, ou qui, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, disposent de troupes en Allemagne.

Ces sujets concernent notamment les mesures d'obscurcissement en temps de guerre, le système d'alerte, etc, il est donc apparu nécessaire de demander à l'Allemagne occidentale de participer aux travaux de ce comité spécial.

La jeunesse européenne allemande en appelle à la France

La Ligue de la jeunesse européenne, section allemande du Mouvement des Jeunesses européennes fédéralistes, a publié le 23 mars une lettre ouverte au ministre français des affaires étrangères, dans laquelle elle lui demande de préciser « quelles sont les possibilités de trouver une solution acceptable pour la création d'un Etat fédéral européen, envisagé par le gouvernement français, en tenant compte de la grave crise de confiance provoquée par l'attitude intransigeante de certains milieux en France à l'égard de la question sarroise.

« Un semblant d'euro-péanisation, affirment encore les auteurs de la lettre ouverte, nous paraît plus dangereux encore qu'une politique nationale d'hégémonie ouvertement avouée. Vues sous cet angle, les discussions autour du problème sarrois constituent un véritable test pour l'idée européenne et pour la sincérité des déclarations solennelles de presque tous les hommes d'Etat européens. Nous sommes persuadés que la France a aujourd'hui le devoir et toutes les chances de mettre fin à la crise de confiance en l'idée européenne ».

INFORMATIONS

Le 4 avril, en l'Eglise Saint-Pierre de Rome, les catholiques romains ont voulu encore une fois manifester leur solidarité envers leurs frères qui, derrière le rideau de fer, souffrent le nouveau martyre de la foi persécutée.

Dans l'immense basilique où se pressait une foule de fidèles, une longue procession a parcouru la nef centrale au chant des litanies des saints. Puis un groupe d'élèves du Collège « Russicum » a exécuté un chant liturgique russe.

L'office a été célébré sur l'autel pontifical par Mgr. Guido Anichini, assisté du Collège Espagnol. Ont participé à la cérémonie les cardinaux Tisserant, Micara, Aloisi, Masella, Piazza, Pizzardi, Valeri, Borgoncini Duca, Cicognani, Canali, Ottaviani, etc...

Dans la matinée, à Santa Maria Maggiore, Son Em. Mgr. Alessandro Evreinoff, Archevêque titulaire de Parlo, a célébré une liturgie solennelle de rite slavo-byzantin, assisté des élèves des collèges orientaux.

* * *

M. Anthony Eden a déclaré le 1er avril que la note envoyée par l'URSS aux Puissances occidentales à propos de son adhésion à l'OTAN serait examinée par les gouvernements occidentaux intéressés.

M. Eden a déclaré dès l'abord « qu'une participation soviétique à l'OTAN ne serait pas en elle-même une garantie suffisante pour les membres de l'organisation » que d'autre part « grande partie de la note est consacrée à la critique de la CED et de l'OTAN dans leur forme actuelle ». La note « dénonce la possibilité d'une contribution allemande à la CED tandis que elle ignore l'existence de formations militaires allemandes en Allemagne orientale », condamne « la formation de groupes militaires en occident » mais passe sous silence les accords étroits de l'URSS avec les Etats satellites et l'Allemagne orientale; enfin elle définit l'OTAN un « traité agressif dirigé contre l'URSS », sans considérer que la création

de l'OTAN a été un effet de la politique soviétique et non la cause de celle-ci.

* * *

On sait quelles graves dissensions sont nées au début d'avril entre le Maréchal Juin, Commandant de la zone Centre-Europe de l'O.T.A.N. et le gouvernement français qui l'a destitué de ses fonctions. Le

Maréchal a déclaré à ce propos:

« J'avais, à plusieurs reprises, formulé des réserves, non contre la C.E.D., mais contre le traité tel qu'il est conçu. Il était nécessaire que je fasse un éclat pour que ma position devienne notoire, je n'ai donc aucun commentaire à faire vis-à-vis de la mesure du gouvernement que j'avais plus ou moins prévue ».

Communiqué du Mouvement Européen

Le Comité d'Action pour la Communauté Supranationale Européenne du Mouvement Européen, réuni le 21 février 1954, à Paris, a procédé à un large échange de vues sur la situation politique actuelle.

Il a enregistré avec tristesse, mais sans surprise, l'échec de la Conférence de Berlin sur tous les problèmes relatifs à l'unité et à la sécurité de l'Europe.

Il réaffirme avec force sa conviction que les négociations avec l'URSS, qui demeurent indispensables pour provoquer la fin de la guerre froide, ne pourront utilement aboutir que lorsque l'Europe sera effectivement unie.

* * *

Le Comité d'Action a également examiné les solutions dites de « rechange » appelées, dans l'esprit de leurs promoteurs, à se substituer à la Communauté Européenne de Défense.

Il a unanimement constaté que ces solutions, uniquement recherchées en France, sont largement contradictoires et apparaissent fondamentalement impuissantes et dangereuses dès qu'elles sont précisées.

Le Comité a donc conclu que le Traité de la C.E.D., tel qu'il a été approuvé par plusieurs Assemblées parlementaires en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, constitue la seule solution valable pour la sécurité de l'Europe et doit être ratifié sans modification.

bulletin européen

Fondateur : CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable : GIORDIO DEL VECCHIO

Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROMF

Tél. 61.260 - 689.570 - 62.578

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000

Etranger Dollars 3, —

ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000

ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10. —

c/c postale Roma N. 1|16299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe

Registr. Trib. Rome No. 1861 du 15|2|1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Karl ARNOLD, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, PAUL BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Hendrik BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, René CASSIN, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino Del BO, Giorgio Del VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, G. van ESBROECK, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONNELLA, W. A. 't HART, STEFANO JACINI, Jerzy JANKOWSKI, Jacques KAYSER, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduard LUDWIG, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giovanni PERSICO, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Rivington R. WINANT.